
[Imprimer](#)

Grand Paris express : la SGP dévoile les marchés relatifs au mobilier des gares

Image

La Société du Grand Paris a présenté les trois marchés de mobilier de gare aux PME/TPE et industriels à la CCI de Paris le jeudi 26 septembre. Contrairement aux gares qui sont uniques en fonction des territoires, le mobilier entend donner son identité au nouveau métro. Cette rencontre était aussi l'occasion, pour la SGP, d'exprimer ses attentes.

La Société du Grand Paris (SGP) a présenté les marchés du mobilier de gare le jeudi 26 septembre à la chambre de commerce et d'industrie de Paris devant de nombreux industriels, TPE et PME. « Sur le mobilier des gares du Grand Paris express, notre démarche est transversale et identitaire », a indiqué Si les gares sont toutes uniques, le mobilier représentera l'identité du Grand Paris express et a pour vocation d'unifier le réseau.



Le design du mobilier de repos, des points d'accueil ou encore des boîtiers d'extincteur a été réalisé par l'agence Patrick Jouin ID. Le design graphique des supports d'information voyageurs a quant à lui été confié à l'agence Intégral Ruedi Baur Paris (IRB). « C'est cinq ans de travail que nous vous présentons ici », a tenu à souligner le designer Patrick Jouin, « nous avons voulu faire un projet de qualité et allant le plus loin possible. Nous devons discuter avec vous pour le rendre meilleur ».

Béton et bambou

Le mobilier « apaisant » a été conçu comme un meccano, pour être démontable à tout moment. En d'autres termes, les produits sont modulaires ce qui permet de faire des compositions. En effet, chaque mobilier pourra s'accrocher à des points d'insertion présents dans toutes les gares et les architectes n'auront plus qu'à « piocher dans notre catalogue en fonction de leurs besoins », détaille Patrick Jouin. « Nous avons voulu faciliter l'insertion des mobiliers, explique Henry Gagnaire, chef de projet à l'agence Patrick Jouin ID. 80 % des produits affichés dans les gares utiliseront le même système, en cela nous assurons la continuité esthétique entre les différents marchés », a-t-il noté.

Plusieurs matériaux seront utilisés comme le béton et le bambou, ce qui a suscité l'interrogation des participants sur l'origine des matériaux, notamment du bambou. « Nous aurons des exigences qui orienteront vos choix », a confirmé Stéphanie Navarro, responsable du pôle design pour la SGP. Le plastique, de son côté, sera très peu utilisé.

La SGP a ensuite exprimé ses attentes aux entreprises présentes pour répondre aux trois marchés proposés (voir détail ci-dessous). « Nous attendons que vous démontriez votre capacité à faire et que vous fournissiez des références », a présenté Yves Roussel, responsable achats mobilier urbain du Grand Paris express.

Visite de la fabrique du métro

Les entreprises bénéficieront de deux mois pour constituer les dossiers de candidature et certaines conditions seront imposées, notamment un seuil de chiffre d'affaires minimum en fonction des marchés. D'où l'importance de constituer des groupements, même si cela ne constitue pas un critère obligatoire. « Le mandataire doit être un véritable interlocuteur pour la SGP, c'est à lui de dynamiser les différentes entreprises pour qu'il puisse répondre au mieux », précise Yves Roussel.



Du début à la fin du contrat, le mandataire doit rester identique et doit disposer de toutes les compétences. Certaines tâches essentielles ne pourront être sous-traitées. La SGP gèrera directement les appels d'offres et contactera ensuite les entreprises. Les marchés seront également disponibles sur le site de la SGP. « Tous nos marchés prévoient des taux de révision des prix et nous pratiquons régulièrement ce type de discussion », explique le responsable des achats de mobilier urbain.

Autre exigence, la visite de la fabrique du métro est obligatoire dans le cadre de la consultation. Enfin, les représentants de la SGP ont précisé que la plupart des marchés incluront des clauses d'insertion sociale dont les détails seront apportés à l'envoi du dossier de consultation DCE aux candidats admis à soumissionner, comme le montant des marchés.

Présentation des trois marchés :

Marché GAR 1 : Marché industriel de type accord-cadre mono-attributaire, à bons de commande avec un minimum couvrant les gares des lignes 15, 16 et 17 (incluant la gare Triangle de Gonesse) et un maximum couvrant l'ensemble du Grand Paris express. La durée du marché est de 10 ans. Constitué de deux lots, le premier concerne le mobilier de repos et le second les réceptacles à déchets, les caches ou encore le boîtier extincteur ; la fourniture est comprise mais pas la pose.

La phase « candidature » s'ouvrira avec la publication de l'avis d'appel public à la concurrence au mois de janvier 2020. La phase « offre » débutera en juin 2020 avec l'envoi du dossier de consultation DCE aux candidats admis à soumissionner. La phase « achèvement de la procédure de passation » – procédure négociée – débutera avec l'objectif de notification des marchés en avril

2021. Le début des livraisons sur site doit se faire un an après la notification des marchés, incluant six mois de développement industriel.

Marché GAR 2 : Marché industriel de type accord-cadre mono-attributaire, à bons de commande avec un minimum couvrant les gares des lignes 15, 16 et 17 (incluant la gare Triangle de Gonesse) et un maximum couvrant l'ensemble du Grand Paris express. La durée du marché est de 10 ans. Il concerne le mobilier destiné à l'information voyageurs et le balisage d'évacuation, il comprend la fourniture et la pose et se divise en deux familles d'objets : statiques et rétroéclairés. La structure, l'habillage, le luminaire et le socle béton pour le caisson borne d'appel sont également compris dans le marché.

La phase « candidature » s'ouvrira avec la publication de l'avis d'appel public à la concurrence au mois de décembre 2019. La phase « offre » débutera en mai 2020 avec l'envoi du dossier de consultation DCE aux candidats admis à soumissionner. La phase « achèvement de la procédure de passation » – procédure négociée – débutera avec l'objectif de notification des marchés en mars 2021. Le début des livraisons sur site doit se faire un an après la notification des marchés, incluant six mois de développement industriel.

Marché GAR 3 : Marché industriel de type accord-cadre mono-attributaire, à bons de commande avec minimum couvrant les gares des lignes 15 sud et 16 et les gares olympiques. La durée du marché est de 8 ans – 4 ans, reconductible 2 fois 2 ans – afin de couvrir les besoins du GPE et d'intégrer des évolutions potentielles. Divisé en deux marchés, le premier couvre les besoins des gares mises en service en 2024-2025, soit 26 gares, et le second celles mises en service en 2027-2030, soit 34 gares. Il comprend les points d'accueil, la fourniture et la pose des modules de façade standardisés. Les points d'accueil seront modulables en fonction de la configuration de la gare, la grande nouveauté se situe dans la présence de deux portes, une donnant sur l'arrière et une autre sur l'espace client. De nombreux éléments de la façade du point d'accueil seront fournis par les marchés systèmes ou agenceur, comme l'écran d'information.

La phase « candidature » s'ouvrira avec la publication de l'avis d'appel public à la concurrence au mois de novembre 2019. La phase « offre » débutera en avril 2020 avec l'envoi du dossier de consultation DCE aux candidats admis à soumissionner. La phase « achèvement de la procédure de passation » – procédure négociée – débutera avec l'objectif de notification des marchés en février 2021. Le début des livraisons sur site doit se faire un an après la notification des marchés, incluant six mois de développement industriel.

L'articulation mixte des trois marchés se fera en trois parties :

- Développement industriel : conception détaillée, mise en place de l'outil de production (dont moules et outillages) et réalisation des prototypes et 1ers de série. -> Partie commandée au forfait.
- Préproduction : stock de roulement, matière première, produits finis ou semi-finis pour répondre aux premières commandes dans les délais. -> Avances sur bons de commande.

-
- Production : fourniture, pose et aménagement gare par gare en fonction du déploiement (visite préalable sur site). -> Partie unitaire commandée par bons de commande.